

SÉANCE DU 24 MAI 2020

Présents : Mesdames DELCOUSTAL Agnès, DEN HEIJER Johanna, DESPONT Annie, HOOGENBERG Jacoba, LAFON Nadine, MARTIAL Marie, Messieurs BALSE Ludovic, COURATIN Gérard, DEBIARD Michel, LAFON Joël, MALBY Patrice

Secrétaire de séance : Mme MARTIAL Marie

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Après un discours sur son parcours en tant qu'élu (Conseiller municipal en 1983 et maire à partir de 1988), Monsieur le Maire donne les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020 et invite à prendre place :

- Nadine LAFON élue avec 206 voix
- Patrice MALBY élu avec 205 voix
- Ludovic BALSE élu avec 203 voix
- Gérard COURATIN élu avec 203 voix
- Annie DESPONT élue avec 203 voix
- Jacoba HOOGENBERG élue avec 197 voix
- Joël LAFON élu avec 197 voix
- Agnès DELCOUSTAL élue avec 196 voix
- Michel DEBIARD élu avec 195 voix
- Marie MARTIAL élue avec 194 voix
- Johanna DEN HEIJER élue avec 190 voix

Monsieur le Maire leur exprime son soutien dans leur nouveau rôle et leur souhaite de belles réussites. Il quitte ensuite la salle.

ÉLECTION DU MAIRE

Madame DELCOUSTAL Agnès, doyenne de l'assemblée, prend la présidence de l'élection. Elle appelle à la candidature au poste de Maire, Madame LAFON Nadine se porte candidate.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Résultats : élue à 10 voix pour et 1 vote blanc.

Madame LAFON Nadine est élue Maire de Lacapelle-Biron.

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer le nombre d'adjoints à 3, la proposition est acceptée à l'unanimité.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire prend la présidence de l'élection.

Elle demande qui se porte candidat(e) au poste de 1^{er} adjoint. Monsieur Joël LAFON est candidat.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Résultats : élu à 10 voix pour et 1 vote blanc.

Elle demande qui se porte candidat(e) au poste de 2^{ème} adjoint. Madame Marie MARTIAL est candidate.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Résultats : élue à 10 voix pour et 1 vote blanc.

Elle demande qui se porte candidat(e) au poste de 3^{ème} adjoint. Monsieur Ludovic BALSE est candidat.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Résultats : élu à 10 voix pour et 1 vote blanc.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le montant de 991,80€ brut mensuel pour la maire et de 385,05€ brut mensuel pour chaque adjoint est accepté à l'unanimité.

Délib. 202007

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

DELEGATION DE FONCTIONS

Mme le Maire propose de déléguer ses fonctions, en cas d'absence, aux trois adjoints. La proposition est acceptée à l'unanimité. **Arrêté n° 2020A09**

DELEGATION DE SIGNATURE

Mme le Maire souhaite déléguer la signature aux agents : Laurine BALSE adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et Alice BISMES adjoint technique territorial. La décision est acceptée à l'unanimité. **Arrêté n° 2020A07**

INDEMNITE AU COMPTABLE

Madame le Maire explique que la commune doit verser une indemnité de confection de documents budgétaires au comptable d'un montant de 57,41 €. Cette attribution est acceptée à l'unanimité.

Délib. 202010

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire propose sa candidature au poste de titulaire de délégué communautaire ainsi que Joël LAFON en tant que suppléant.

A l'unanimité Nadine LAFON est nommée titulaire et Joël LAFON est nommé suppléant pour représenter la commune à Fumel Vallée du Lot.

Délib. 202009

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

DELEGUES SCOVAL

Madame le Maire indique que l'assemblée doit désigner trois conseillers municipaux en tant que délégués au syndicat scolaire de la Haute Vallée de la Lède, en tant que Maire elle est désignée d'office, elle propose à Marie MARTIAL et Annie DESPONT de prendre les deux autres postes de délégués. Ces dernières acceptent. La décision est acceptée à l'unanimité.

Délib. 202008

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	11	11	11	0	0

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il a été décidé que le conseil municipal se réunira tous les 1^{ers} mardis de chaque mois à 19h. Le bureau, lui, se réunira tous les lundis à 18h30.

La séance est levée à 11h30.